SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2023

Lundi, le 6 mars 2023, se tient au lieu et à l'heure habituels, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de M. le maire Germain Grenon.

Sont présents: M. le conseiller Gérald Morin

Mme la conseillère Geneviève Migneault

M. le conseiller
M. le conseiller
M. le conseiller
M. le conseiller
Marc-André Guay
M. le conseiller
Richard Sirois

M. Daniel Hudon, greffier-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

047-2023 Lecture et acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi 6 mars 2023.

1.0 MOT DE BIENVENUE.

2.0 <u>LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE</u> LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 6 MARS 2023.

3.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

- 3.0 Séance ordinaire du 6 février 2023.
- 3.1 Séance spéciale du 27 février 2023.
- **3.2** Correction au procès-verbal de la séance spéciale du 19 décembre 2022, 20 h.

4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- **4.1** Vente d'une parcelle de terrain Partie du lot 6 442 467 Autorisation de signatures.
- **4.2** Dossiers Municipalité Radiation de taxes.
- **4.3** Vente de 17 terrains Rues de Sundance, de Cortina et de Banff Autorisation de signatures.

TRANPORT ROUTIER:

- **5.1** Rue de Chamonix Étude Réfection.
- **5.2** Intersection Martel/Lévesque.

6.0 HYGIÈNE DU MILIEU:

- **6.1** Nettoyage et réhabilitation d'un puits (P-2) Supervision et coordination Aquaterreau Mandat.
- **6.2** Nettoyage et réhabilitation d'un puits (P-2) Extraction, nettoyage et réinstallation Mandat Samson et Frères.

7.0 <u>URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE.</u>

- **7.1** Marché d'alimentation Estimation de coûts Mandat.
- **7.2** Établissements d'hébergement touristique Mandat Urbaniste.
- **7.3** Règlement de démolition d'immeubles Mandat Urbaniste.
- **7.4** Directeur de l'urbanisme et inspecteur municipal Formation.
- **7.5** Modification au règlement de zonage Établissements d'hébergement touristique Avis de motion.

8.0 CORRESPONDANCE.

9.0 AFFAIRES NOUVELLES.

- **9.1** <u>Délégation Gestion dans les cadres de contrats</u> municipaux;
- 9.2 Club des Fondateurs Équipement Résolution d'appui;
- 9.3 <u>École St-David Aide aux transports Valinouët</u>
- **9.4** Aide financière Développement Falardeau Coopérative alimentaire;
- **9.5** Aide financière Développement Falardeau Fonctionnement;
- 9.6 <u>Vérification 2022 et 2023;</u>
- 9.7 <u>Acériculteurs Résolution d'appui.</u>

10.0 ACCEPTATION DES COMPTES.

11.0 <u>PÉRIODE DE QUESTIONS.</u>

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi 6 mars 2023, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

O48-2023 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023, soit et est accepté. Adopté à l'unanimité des conseillers(ère).

049-2023 Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 27 février 2023.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 27 février 2023, soit et est accepté. Adopté à l'unanimité des conseillers(ère).

050-2023 Correction au procès-verbal de la séance spéciale du 19 décembre 2022, 20h.

CONSIDÉRANT

la résolution 352-2022 adoptée le 19 décembre 2022, 20h où le chèque #42241 a été erronément inscrit au montant de 2 834.09\$ alors que le montant de ce chèque est de 96.43\$.

POUR CE MOTIF:

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la résolution 352-2022 soit corrigée afin d'y faire apparaitre le bon montant du chèque #42241, soit 96.43\$. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

051 - 2023 Vente d'une parcelle de terrain – Partie du lot 6 442 467 – Autorisation de signatures.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la vente d'une parcelle de terrain d'environ 2.98 m² à M. Raphaël Girard au prix unitaire de 43.33\$/m², excluant les taxes et frais à la charge des acquéreurs ; que M. le maire Germain Grenon et M. le greffier-trésorier et directeur général Daniel Hudon soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité tout document visant à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

052 - 2023 Dossiers - Municipalité - Radiation de taxes.

CONSIDÉRANT

les matricules suivants représentants des propriétés maintenant au nom de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau et pour lesquelles les soldes ci-bas de taxes municipales sont inscrits au rôle de perception;

5987-92-4828	1.43 \$
5987-61-1997	1.43 \$
5987-71-9537	1.43 \$
5987-70-3150	1.43 \$
5986-59-7821	1.43 \$
5986-79-3493	1.43 \$
•	ጸ 5ጸ \$

CONSIDÉRANT

qu'il y a lieu de radier ces taxes qui ne pourront être perçues.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau radie les soldes de taxes apparaissant ci-haut, pour un total de 8.58\$ qui ne pourront jamais être perçus. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

053 - 2023

Vente de 17 terrains – Rues de Sundance, de Cortina et de Banff – Autorisation de signatures.

CONSIDÉRANT

que la municipalité de Saint-David-de-Falardeau a choisi d'offrir à la vente 17 terrains des rues de Banff, de Sundance et de Cortina selon certaines modalités d'enchère;

CONSIDÉRANT

que les terrains ciblés étaient ceux ci-bas, qu'un prix minimal avait été fixé pour chacun, et pour chacun le prix offert des acheteurs.

Numéro	Prix minimal	# lot	Prix payé
de terrains	fixé		
1	80 000.00 \$	6 515 550	114 628.00 \$
		6 515 551	114 028.00 3
2	80 000.00 \$	6 515 552	100 000.00 \$
		6 515 553	100 000.00 \$
3	70 000.00 \$	6 515 562	85 001.00 \$
		6 515 563	85 001.00 \$
4	70 000.00 \$	6 515 564	85 001.00 \$
		6 515 565	85 001.00 \$
5	80 000.00 \$	6 515 568 P	112 220.00 \$
6	80 000.00 \$	6 515 570	80 051.00 \$
		6 515 571	\$0.031.00 \$
7	80 000.00 \$	6 515 572	106 999.99 \$
		6 515 573	100 999.99 \$
8	90 000.00 \$	6 515 575	140 000.00 \$
		6 515 576	140 000.00 \$
10	80 000.00 \$	6 515 586	86 641.00 \$
		6 515 587	80 041.00 \$
11	80 000.00 \$	6 515 588	85 000.00 \$
		6 515 589	85 000.00 \$
12	85 000.00 \$	6 515 590	110 000.00 \$
		6 515 591	110 000.00 3
13	90 000.00 \$	6 515 593	206 651.00 \$
16	80 000.00 \$	6 515 757	203 000.00 \$
17	75 000.00 \$	6 515 758	100 000.00 \$
18	75 000.00 \$	6 515 759	106 200.00 \$
19	80 000.00 \$	6 515 760	142 100.00 \$
20	70 000.00 \$	6 515 558	
		6 515 559	112 220.00 \$
		6 515 561	

CONSIDÉRANT

les meilleures enchères reçues pour chacun de ces terrains au moment de leur attribution;

CONSIDÉRANT

les modalités convenues dans les informations qui avaient été transmises aux personnes ayant manifesté un intérêt envers ces terrains.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. le maire, Germain Grenon, et M. le greffier-trésorier et directeur général, Daniel Hudon à signer pour et au nom de la municipalité la vente des terrains ci-bas aux prix mentionnés.

- avec obligation de construction d'un bâtiment résidentiel conforme à l'intérieur d'un délai de 18 mois, débutant à la plus tardive des dates suivantes, soit celle de la transaction ou celle du 15 juin 2023;
- incluant une clause résolutoire visant à garantir le respect du délai de construction (confiscation du dépôt de 5 000\$ et de 20% du prix de vente advenant une reprise du terrain par la municipalité).

Numéro de terrains	# lot	Prix payé
1	6 515 551 6 515 550	114 628.00 \$
2	6 515 553 6 515 552	100 000.00 \$
3	6 515 562 6 515 563	85 001.00 \$
4	6 515 564 6 515 565	85 001.00 \$
5	6 515 568 P	112 220.00 \$
6	6 515 570 6 515 571	80 051.00 \$
7	6 515 572 6 515 573	106 999.99 \$
8	6 515 575 6 515 576	140 000.00 \$
10	6 515 586 6 515 587	86 641.00 \$
11	6 515 588 6 515 589	85 000.00 \$
12	6 515 590 6 515 591	110 000.00 \$
13	6 515 593	206 651.00 \$
16	6 515 757	203 000.00 \$
17	6 515 758	100 000.00 \$
18	6 515 759	106 200.00 \$
19 20	6 515 760 6 515 559	142 100.00 \$
20	6 515 561 6 515 558	112 220.00 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

054-2023 Rue de Chamonix – Étude – Réfection.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a

procédé à une demande pour l'analyse des problématiques et pour l'estimation des coûts de

réfection de la rue de Chamonix ;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de Mme Marie-Pierre

Tremblay ing. de la firme WSP Canada inc.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte l'offre de services professionnels au prix de 13 760\$ pour l'analyse des problématiques et pour l'estimation des coûts de réfection de la rue de Chamonix. Adopté à l'unanimité des conseillers (ère).

055-2023 <u>Intersection Martel / Lévesque.</u>

CONSIDÉRANT que le boulevard Martel et le chemin Lévesque

mènent au secteur du Valinouët situé à Saint-David-de-Falardeau, lequel est en plein développement et compte déjà de nombreux commerces récréotouristiques et plus de 600

résidences;

CONSIDÉRANT les secteurs de villégiature en bordure des lacs

Clair, Petit-lac-Clair, Mial, des Copains, Limony

et du Bras-du-Nord:

CONSIDÉRANT les très nombreux chalets situés en TNO au nord

de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau transitant par le boulevard Martel et le chemin

Lévesque;

CONSIDÉRANT les opérations forestières transitant par le

boulevard Martel et le chemin Lévesque;

CONSIDÉRANT que l'achalandage du secteur de l'intersection

Martel / Lévesque subit depuis quelques années une hausse générale, mais également de façon plus ponctuelle en certaines occasions (fins de semaine, période de vacances, temps des fêtes, Relâche, etc.) des pointes de passage très

intenses.

CONSIDÉRANT que la courbe du boulevard Martel dans le

secteur de l'intersection avec le chemin Lévesque est considérée par le MTQ comme « sous-standard » et soulève l'inquiétude du MTQ.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que Municipalité de Saint-David-de-Falardeau demande au ministère des Transports du Québec :

- de réduire la vitesse maximale sur le boulevard Martel à 70 km/h pour la section du boulevard Martel comprise entre les embranchements #4 et #8 du lac Grenon, afin de réduire les risques soulevés par le MTQ concernant le secteur de l'intersection Martel / Lévesque;
- d'installer un feu de circulation sur demande priorisant la circulation sur le boulevard Martel, pour permettant une entrée et sortie sécuritaire aux très nombreux utilisateurs du chemin Lévesque et à tous les utilisateurs du boulevard Martel à Saint-David-de-Falardeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

Nettoyage et réhabilitation d'un puits (P-2) – Supervision et coordination – Aquaterreau – Mandat.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte l'offre de service de Aquaterreau du 4 février 2023 relative à la fourniture de services professionnels pour superviser et coordonner les travaux de nettoyage et de réhabilitation de l'ouvrage du Puits P-2 au coût de 9 840 \$ (taxes en sus). Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

057-2023 Nettoyage et réhabilitation d'un puits (P-2) – Extraction, nettoyage et réinstallation – Mandat – Samson et Frères.

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte l'offre de service de Samson & frère du 6 février 2023 relatif à la réhabilitation, extraction, nettoyage et réinstallation du Puits P-2 au coût de 27 060 \$ (taxes en sus). Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

058 - 2023 Marché d'alimentation – Estimation de coûts – Mandat.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte la proposition d'honoraires

d'architecture de 1 500.00\$ excluant les taxes, reçue de la firme Atelier FAA (M. Luc Fortin, architecte) pour l'estimation sommaire pour la construction et l'aménagement d'un édifice commercial pour accueillir une épicerie. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

059-2023 Établissements d'hébergement touristique – Mandat – Urbaniste.

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte l'offre de services professionnels reçue de 3 600\$ (plus taxes) et mandate donc Mme Julie Simard, urbaniste, pour la soutenir dans sa démarche de règlementation des résidences de tourisme. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

060-2023 Règlement de démolition d'immeubles – Mandat – Urbaniste.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte l'offre de services professionnels reçue de 1 650\$ (plus taxes) et mandate donc Mme Julie Simard, urbaniste pour la soutenir dans sa démarche de règlementation pour la démolition des immeubles. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

061-2023 Directeur de l'urbanisme et inspecteur municipal – Formation.

Il est proposé par M. le conseiller Marc-André Guay, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la participation de M. Martin Bérubé, directeur de l'urbanisme et inspecteur municipal aux formations ci-bas :

_	Règlement transitoire – Milieux humides	350.50\$
_	Initiation – Code de construction	350.50\$
_	Zonage agricole	688.68\$
_	Gestion des plaintes	368.22\$
_	Lecture de plans et devis	368.22\$
_	Code de construction – partie 9	973.70\$
_	Code de construction – partie 10	368.22\$
		3 468.04\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

Modification au règlement de zonage – Établissements d'hébergement touristique – Avis de motion.

M. le conseiller Richard Sirois, donne avis de motion qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du conseil, adoption d'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage en vigueur relativement aux dispositions concernant les résidences d'hébergement touristique pour y intégrer des notions d'encadrement visant notamment, mais non exclusivement :

- les résidences secondaires;
- la capacité d'accueil versus le stationnement, le nombre de chambres et les installations septiques;
- le coût d'un permis;
- limitation par secteur;
- et autres dispositions similaires.

Correspondance.

- Le 6 février 2023, Mme Sonia Boucher, de la direction de la coordination et des relations avec le milieu pour le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, informant la Municipalité qu'une analyse de la demande pour des accotements pavés le long du chemin Lévesque a été faite et que le pavage des accotements sur une largeur de 1 mètre de l'intersection avec le boulevard Martel jusqu'au chemin du lac Mial se fera au gré des projets de pavage de la chaussée de ce secteur.
- 2) Le 6 février 2023, M. Sylvain Belley, président de l'Association des propriétaires du lac Sébastien, transmettant à la Municipalité une demande d'aide financière de 2 000 \$ pour la conception de leur revue annuelle *Le Clapotis*.
- Le 7 février 2023, M. Benoît Charrette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, informant la Municipalité qu'un montant de 299 202,39 \$ a été obtenu par la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.
- 4) Le 7 février 2023, Mme Suzanne Côté, régente et co-responsable du déjeuner bénéfice pour le Cercle Marie-Noëlle 1358 St-Honoré/Falardeau, sollicitant un appui financier de la Municipalité pour recueillir les fonds nécessaires à l'atteinte de leur mission.
- 5) Le 13 février 2023, M. Lucien Gravel, maire de la Municipalité de St-Ambroise, invitant la Municipalité à partager leur mise en candidature dans le cadre du concours de Kraft Hockeyville afin d'améliorer l'aréna Marcel-Claveau.
- 6) Le 16 février 2023, Mme Gisèle Dallaire, coordonnatrice pour Récif 02, transmettant à la Municipalité un bilan suite à des échanges relatifs aux problèmes vécus par les femmes du Saguenay–Lac-Saint-Jean concernant les logements sociaux et abordables, l'accès à des services de garde et offrant également la possibilité d'une rencontre pour présenter ce rapport aux membres du conseil.
- 7) Le 16 février 2023, Mme Tania Tremblay, de la MRC du Fjord-du-Saguenay, informant la Municipalité de la date limite pour déposer une

demande d'aide financière auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans le cadre du *Programme Stations de nettoyage d'embarcations*.

- 8) Le 17 février 2023, M. Frédéric Perreault, directeur régional, du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, sollicitant un avis de la municipalité avant le 17 mars prochain relativement à un projet présenté par un promoteur pour l'aménagement de pentes de planche à neige et de ski hors-piste.
- 9) Le 19 février 2023, M. Jimmy Tremblay, entrepreneur général pour Construction Rénovation Prestige JTG, présentant à la Municipalité une demande de modification du périmètre urbain permettant d'agrandir la zone d'aménagement prioritaire C afin d'autoriser un futur développement.
- **10)** Le 21 février 2023, Mme Francine Gagnon, de la Communauté de Saint-David, réitérant à la Municipalité leur projet de réfection du cimetière et sollicitant son appui.
- 11) Le 23 février 2023, Mme Hélène Potvin, présidente du conseil d'administration de la Fondation DI TSA, sollicitant un soutien financier pour les aider à l'intégration de personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme de l'ensemble de la région ainsi qu'une reconnaissance de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle.
- 12) Le 27 février 2023, MM. Rock Bélanger et Serge Desgagné, respectivement président du Grand Casino et Fidèle Navigateur de l'Assemblée Mgr Jean-Baptiste Martel des Chevaliers de Colomb, sollicitant un appui financier de la Municipalité pour aider à l'organisation de la 32e édition de leur *Grand Casino*.
- 13) Le 27 février 2023, M. Jonathan Tremblay-Grenon, président de l'Association des propriétaires du village alpin, sollicitant un appui de la Municipalité dans le cadre de leur demande de subvention présentée à la MRC du Fjord-du-Saguenay relative au développement des sentiers de vélo de montagne/Fatbike.
- 14) Le 27 février 2023, Mme Geneviève Larouche, intervenante sociale pour le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel du Saguenay, sollicitant un appui financier pour les aider à venir en aide aux femmes et adolescentes ayant subi des agressions à caractère sexuel, ainsi qu'à leurs proches.

062-2023 Association des propriétaires du lac-Sébastien – Appui financier – Activités 2023.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accorde à l'Association des propriétaires du lac-Sébastien un appui financier de 1 000\$, afin d'aider au fonctionnement de cet organisme. Adopté à l'unanimité par les conseillers (ère).

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accorde au Cercle Marie-Noëlle 1358 St-Honoré/Falardeau un appui financier de 100\$, afin d'aider au fonctionnement de cet organisme. Adopté à l'unanimité par les conseillers (ère).

O64-2023 Chevaliers de Colomb – Assemblée Mgr Martel – Grand Casino.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse à l'Assemblée Mgr Martel des Chevaliers de Colomb une commandite de 100\$, afin d'aider au financement du Grand Casino. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

O65-2023 Association des propriétaires du village alpin – Soutien aux Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales (MRC) - Résolution d'appui.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau appuie l'Association des propriétaires du village alpin, dans sa démarche auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'obtention d'une aide financière de 35 000\$ dans le cadre du programme « Fonds de mise en valeur des terres intramunicipales » dans le but de continuer les sentiers de vélo de montagne/Fatbike et les rejoindre avec les sentiers existants pour ainsi les rendre accessibles quatre saisons. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

066-2023 Délégation – Gestion dans les cadres de contrat municipaux.

CONSIDÉRANT qu

que la municipalité de Saint-David-de-Falardeau offre, par le biais de ses employés ou de contrats accordés à des tiers, des services de tout ordre;

CONSIDÉRANT

que la direction générale a régulièrement à prendre des actions et des décisions afin de s'assurer que les services offerts le soient dans le respect des biens et des droits des contribuables et de la municipalité, incluant parfois des retenues temporaires sur contrat,

afin de s'assurer qu'à terme, les devoirs des entrepreneurs envers la municipalité soit respectés.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que Municipalité de Saint-David-de-Falardeau confirme que lorsque des paiements partiels faits à des entrepreneurs en raison de retenus temporaires sont approuvés par résolution aux procès-verbaux des séances du conseil, il est implicite que la municipalité entérine les décisions administratives des gestionnaires de la municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

067-2023 Club des Fondateurs – Équipement – Résolution d'appui.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau appuie le Club des Fondateurs, dans sa démarche auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du Programme Dons et commandite pour l'achat d'équipements électroniques et audiovisuels pour desservir la Place des Fondateurs. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

068-2023 École St-David – Aide aux transports – Valinouët.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau renouvelle son aide financière à l'École Saint-David de 1 500 \$ afin de contribuer aux coûts encourus lors des 3 sorties des élèves du 3^e cycle prévues à la station de ski Le Valinouët. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

069-2023 Aide financière - Développement Falardeau - Coopérative alimentaire.

Il est proposé par M. le Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse une aide financière de 4 451.83\$ à Développement Falardeau afin de les soutenir pour le paiement d'une facture d'étude de faisabilité d'une éventuelle coopérative d'alimentation. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

070-2023 Aide financière - Développement Falardeau – Fonctionnement.

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse un montant de 20 000\$ à Développement Falardeau afin d'aider au fonctionnement de cet organisme. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

071-2023 Vérification 2022 et 2023.

CONSIDÉRANT

la proposition reçue le 2 mars 2023 de Mallette relativement aux services suivants pour les exercices financiers se terminant au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023 :

- L'audit des opérations comptables et financière de la Municipalité;
- L'audit du Rapport financier préparé par le personnel de la Municipalité;
- La préparation des notes aux états financiers sur les formulaires prescrits sur le site du Ministère;
- La présentation des états financiers aux membres du conseil municipal;
- La préparation des déclarations de revenus fédérale et provinciale ainsi que les annexes requises.

POUR CE MOTIF:

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte l'offre de services professionnels reçue le 2 mars 2023 de Mallette au coût de 24 295 \$ (taxes en sus) pour l'année 2022 et 21 500\$ (taxes en sus) pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

072-2023 Acériculteurs – Appui.

CONSIDÉRANT

que l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

CONSIDÉRANT

que le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production;

CONSIDÉRANT

que les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;

CONSIDÉRANT

que les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

CONSIDÉRANT

que la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

CONSIDÉRANT

que cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

CONSIDÉRANT

que le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

CONSIDÉRANT

que les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

CONSIDÉRANT

que pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieures à la récolte et la transformation de feuillus durs;

CONSIDÉRANT

que l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

CONSIDÉRANT

que le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désignée les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

CONSIDÉRANT

que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle

provinciale, le développement de l'acériculture

en forêt publique;

CONSIDÉRANT que le Plan directeur a fait l'objet de

consultations publiques jusqu'au 26 juillet

2022;

CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et

des Forêts (MRNF) et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt

publique;

CONSIDÉRANT que les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de

36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme

de l'acériculture au Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de protéger le potentiel

acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie

acéricole.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que Municipalité de Saint-David-de-Falardeau

- reconnait l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;
- appuie les PPAQ dans leurs représentations auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

073-2023 Acceptation des comptes – Au 6 mars 2023.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que les dépenses suivantes soient et sont acceptées ; et que M. le greffier-trésorier et directeur

général Daniel Hudon soit et est autorisé à en faire le paiement.

42538 – Beneva inc.	8 450.39 \$
42539 – Bouchard Jocelyn	174.75
42540 – Brasserie Labatt du Canada	929.65
42541 – Les Constructions de l'Est	242 237.07
42542 – Dépanneur St-David enr.	778.54
42543 – Fondation de ma vie	100.00
42544 – Hydro-Québec	7 484.30
42545 – C.A.O. les Amis Falardiens	1 200.00
42546 – Dépanneur St-David enr.	427.26
42547 – Hydro-Québec	2 107.32
42548 – Ministère du Revenu du Québec	1 920.43
42549 – Receveur général du Canada	1 656.56
42550 – 9190-0738 Québec inc.	2 724.82
42551 – Asphalte Ultra	27 500.00
42552 – Astus inc.	227.65
42553 – Bell Canada	1 246.37
42554 – Bell mobilité inc.	572.64
42555 – Les Constructions de l'Est	87 095.81
42556 – Déneigement H.P. Grenon	4 690.50
42557 – Déneigement Kodiak	310.43
42558 – Dépanneur St-David enr.	819.40
42559 – Les Entreprises APVA	1 550.00
42560 – Excavation Claude Larouche inc.	23 654.96
42561 – Hydro-Québec	15 422.66
42562 – JRM Excavations	15 375.82
42563 – JRM excavations.	7 198.33
42564 – K+S Sel Windsor Itée	2 270.81
42565 – Receveur général du Canada	698.56
42566 – Société des alcools du Québec	204.30
42567 – Stelem	551.88
42568 – Tremblay Benoit	120.00
42569 – Uniréso télécom inc.	195.35
42570 – Vidéotron S.E.N.C.	182.91
42571 – Xplornet Communications inc.	160.94
42572 – Annulé	0.00
42573 – Ass. Prop. Vil. Alpin Valinouët	338.21
42574 – Dépanneur St-David enr.	742.48
42575 – Éditions du Patrimoine (Les)	5 748.75
42576 – Hydro-Québec	11 780.90
42577 – Vidéotron S.E.N.C.	277.98
42578 – 9190-0738 Québec inc.	149.47
42579 – ADT Canada inc.	113.65
42580 – Air Design location	1 149.75
42581 – Archambault	528.35
42582 – Asphalte Ultra	560.50
42583 – Atelier FAA inc.	2 688.98
42584 – Beneva inc.	25.44
42585 – Blackburn & Blackburn inc.	978.79
42586 – Bouchard Jocelyn	20.00
42587 – Camping Québec	431.16
42588 – Caouette Informatique	4 938.77
42589 – Annulé	0.00

42590 – Centre du Bricoleur (Le)	1 065.04
42591 – Cimco Refrigération	3 459.52
42592 – C.A.O Les amis Falardiens	975.00
42593 – Commission des loisirs de Falardeau	237.32
42594 – Croix-Rouge division du Québec	532.26
42595 – Déneigement H.P. Grenon	3 906.47
42596 – Dépanneur St-David enr.	156.20
42597 – Devicom	107.50
42598 – Dufour Gilles	11 060.00
42599 – Emond Lynda, Mme	142.85
42600 – Énergère, solutions éconergétiques	1 862.60
42601 – Englobe corp.	4 139.10
42602 – Engo equipment sales inc.	371.28
42603 – L'Étoile Dodge Chrysler	179.52
42604 – Eurofins Environex	1 645.89
42605 – Everguard, incendie-sécurité	38.70
42606 – Excavation Claude Larouche inc.	6 200.61
42607 – Extermination Tremblay et Lemieux inc.	44.27
42608 – Fondation du Cégep de Chicoutimi	1 000.00
42609 – Fournitures de bureau M.S.	743.69
42610 – Gagné Réjean	12 500.00
42611 – Gagnon Chantale	7 577.70
42612 – Gesticonfort inc.	11 194.97
42613 – GLS logistics systems Canada ltd	124.42
42614 – Gromec inc.	61.34
42615 – Hydro-Québec	1 792.67
42616 – Javel Bois-Franc inc.	885.75
42617 – K+S Sel Windsor Itée	4 678.41
42618 – Larouche Fabien, M.	72.88
42619 – Lavoie Myriam	9 510.30
42620 – Mercier Germain, M.	270.00 2 419.84
42621 – Micro Brasserie du Saguenay 42622 – Ministère du Revenu du Québec	
	25 457.95 1 020.00
42623 – Municipalité de St-Honoré 42624 – Normandin Romain, M.	20.00
42625 – Normandin Kornain, W.	10 600.00
42626 – Novaxion	1 839.60
42627 – Nutrinor	816.32
42628 – O.S.L. 96	179.94
42629 – Pedneault Alain (9375-3010 QC inc.)	9 558.00
42630 – Portes et Fenêtre L.G.C. inc.	44.84
42631 – Produits B.C.M. Ltée	2 896.34
42632 – Produits sanitaires Lépine inc.	88.15
42633 – Protection incendie Viking inc.	195.46
42634 – Receveur général du Canada	9 350.46
42635 – Régie des matières résiduelles	694.63
42636 – Robinson, Sheppard, Shapiro, avocats	615.12
42637 – Secuor inc.	462.71
42638 – Services Matrec	11 139.63
42639 – Services Pétroliers M.T. inc.	505.88
42640 – Société canadienne des postes	3 901.97
42641 – Station-service Mercier et Frères inc.	1 290.90
42642 – States Chemical solutions LTD	128.77
42643 – Stelem	1 121.01
42644 – Talbot Jean-Pierre	9 000.00

42645 – Thermoshell	4 166.46
42646 – Transporteurs en vrac de Chicoutimi	3 059.32
42647 – Tremblay Juliette	200.00
42648 – Tremblay Kathleen	20.00
42649 – Uline	700.94
42650 – Variétés L.C.R. inc.	447.49
42651 – La vitrerie Vitcom	10.14

M. le maire Germain Grenon n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

Je, soussigné, greffier-trésorier et directeur général, certifie par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites sont autorisées par le conseil de la susdite municipalité.

Daniel Hudon Greffier-trésorier et directeur général

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE à 21 h 07

Je, Germain Grenon, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. GERMAIN GRENON MAIRE

M. DANIEL HUDON DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER